

## FICHE D'INSCRIPTION

L'association garantit la **CONFIDENTIALITE DES DONNEES**

Ces dernières permettront une meilleure communication (notamment pour être informé en cas d'éventuels changements de programme ou autre) et une prise en compte des particularités et des attentes des participants.

ADHERENT 2022/2023

NOUVELLE ADHESION

NOM, PRENOM :

Date de Naissance : / /

ADRESSE : N°

Rue :

Code Postal :

Ville :

TELEPHONE : PORTABLE ou Fixe :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Mail en MAJUSCULE

@

Profession :

*En nous communiquant votre adresse mail, vous consentez à recevoir des informations de type E-mailings et Newsletters de la part de l'association qui s'engage à ne pas divulguer votre adresse à des tiers.*

**INFORMATIONS INSCRIPTIONS**

L'inscription à l'Association se fait :

- En remplissant la fiche d'inscription
- En s'acquittant de la licence et de la cotisation annuelle
- En fournissant un certificat médical pour les + de 60 ANS et les nouveaux adhérents
- Questionnaire de santé pour ceux qui ont fourni un certificat en 2022/2023, 2021/2022 ou 2020/2021
- L'Inscription sera validée qu'à réception de ces 3 éléments. L'Adhésion est annuelle et pour la saison sportive.

Possibilité d'effectuer 1 séance d'essai par activité. Il est rappelé que chaque membre adhère au projet associatif de la Palestre. **Pour chaque activité NOMBRE MINIMUM de participants : 12**

A PARTIR DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE, aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale (sur justificatif)

ACTIVITE(S) CHOISIE(S)	NOMBRE DE SEANCES	JOUR(S)	COTISATION CHATO	COTISATION EXTERIEUR	LICENCE
GYM / PILATES / YOGA...					
NORDIC WALKING / BUNGY PUMP					
RANDO'MARCHE					
MARCHE NORDIQUE A.P.A.					
COUNTRY & NEWLINE DANCE					
SALSA / BACHATA / ROCK					
SOPHROLOGIE					
GYM SENIORS					
SENIORS MARCHE					
GYM SANTE A.P.A.					
<b>TOTAL</b>					
<b>REDUCTION</b>					
<b>TOTAL A PAYER</b>					

**La Palestre souscrit une couverture d'Assurance en responsabilité civile auprès de sa fédération (F.F.E.P.G.V.) avec la MAIF, couvrant l'utilisation des locaux de la commune ainsi que l'organisation de ses activités et manifestations. Les adhérents sont responsables de leurs affaires personnelles. La Palestre ne peut être responsable des vols et détériorations qui se produiraient dans les locaux ou sur les parkings.**

**« Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer » (Art. L323-4 du Code du Sport)**

**Conformément à cet article, nous attirons votre attention à souscrire un contrat d'assurance garantissant le versement d'indemnités complémentaires en cas de dommage corporel vous survenant pendant l'activité. A cet effet, vous avez la possibilité de souscrire la garantie I.A.Sport+ d'un montant de 11.85€ en adressant le bordereau **QUE NOUS POUVONS VOUS ENVOYER SUR DEMANDE PAR MAIL à la MAIF.****

**Vous avez bien pris note que l'encadrement des séances est assuré par des Educateurs Sportifs professionnels qualifiés et vous avez bien conscience que le « Risque Zéro » n'existe pas en matière d'activités physiques et sportives. Vous autorisez ainsi l'encadrement à prendre les dispositions qu'il jugera nécessaires en cas d'accident.**

**Information publication de l'Image :**

**La signature de la fiche d'inscription vaut d'autorisation d'image de l'adhérent à des fins de promotion de l'association (photos, films, site internet...)**

**Information Procédures disciplinaires :**

**Chaque adhérent étant responsable de ses actes, toute personne se livrant à des dégradations, ayant un comportement irrespectueux ou ne respectant pas le règlement intérieur sera exclu temporairement ou définitivement de l'association. En cas de renvoi définitif, les sommes versées par l'adhérent restent acquises par la Palestre.**

Je soussigné(e) Mme/ Mr .....

- atteste exactes les informations figurant sur le dossier d'inscription.
- Atteste avoir lu la Charte et le Règlement Intérieur
- atteste avoir donné un **certificat médical** datant de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique sportive OU avoir rempli le Questionnaire de santé.
- 

Lu et approuvé A .....le

Signature

**MODE DE PAIEMENT**

	MONTANT	NOM EMETTEUR	NOMBRE DE CHEQUES MAXI 6	MONTANT DE(S) CHEQUE(S)
<b>ESPECES</b>				
<b>CHEQUE</b>				
<b>ANCV/ACTOBI</b>	<b>+ 5€</b>			
<b>AUTRE</b>				

**SI VOUS ETES PARRAINE PAR UN MEMBRE DE L'ASSOCIATION :**

Nom/Prénom de votre parrain ou marraine :

Adresse mail de votre parrain ou marraine :

\*\*\*\*\*

Maladie, Allergie, Problème Cardio-Respiration, Problème Ostéo-articulaire, Musculaire, autre, que vous souhaitez signaler aux éducateurs.

1	
2	
3	

Vos attentes particulières, vos appréhensions que vous souhaitez partager avec les éducateurs, vos remarques par rapport aux séances, et autres commentaires...

1	
2	

**CERTIFICAT MEDICAL**    *OUI*                          *NON*   

**ATTESTATION à remplir :**

Je soussigné(e) Mr/Mme Prénom, NOM :

Atteste avoir lu et compris les 9 rubriques du questionnaire de santé, renseigné ce questionnaire de santé QSSPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu **par la négative à l'ensemble des rubriques.**

**SIGNATURE :**

# REGLEMENT INTERIEUR (à lire attentivement)

L'Association **SPORTS-LOISIRS-SANTE LA PALESTRE CHATEAURENARD**

est une association Loi 1901, à but non lucratif et a pour objectif :

- **La pratique de l'activité physique et sportive de loisirs**
- **De fournir dans tous les milieux sociaux l'épanouissement, le développement de l'individu par la pratique des activités physiques à toutes les périodes de la vie**

Affiliée F.F.E.P.G.V., elle soutient le **Concept SPORT-PREVENTION-SANTE** basé sur la gestion du **CAPITAL SANTE** de l'individu par la pratique de l'activité sportive.

- **REMBOURSEMENT** Aucun remboursement en cours d'année n'est envisageable sauf en cas **d'interruption d'activité (accident ou maladie) justifiée par un certificat médical précisant l'activité ou les activités concernées et la durée de l'arrêt**. Celui-ci ne portera que sur la cotisation et ne concerne pas la licence. Le bureau se réserve toutefois le droit d'émettre un avis favorable ou non après avoir examiné le dossier. **En cas d'arrêt d'activité pour confinement ou autre raison non médicale, tout trimestre commencé ne sera pas remboursé et ne pourra pas être reporté sur les trimestres suivants**. En cas de **mauvais temps** pour les activités d'extérieur, seule l'équipe d'animation décidera de la modification des activités, elle vous en informera **par affichage sur le lieu de l'activité**. L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler certaines activités si l'équilibre financier n'est pas atteint. Dans ce cas, il sera proposé un report dans une autre activité ou à défaut un remboursement de la cotisation.

**Chaque membre est tenu de fournir sous peine d'exclusion :**

- **Un certificat médical datant de moins de 3 mois à la date d'inscription, de non contre indication à la pratique de l'activité physique (qui devra être précisée par le médecin) est à fournir obligatoirement la première année d'adhésion**. Ce dernier sera valable 3 ans (sauf à partir de 60 ans) l'adhérent devra alors remplir sous sa responsabilité un questionnaire de santé la deuxième année. Aucun dossier incomplet ne sera accepté.
- **Une tenue sportive correcte, adaptée à l'activité (Chaussures de sport, vêtement de sport, eau, casquette).**
- **DROIT A L'IMAGE** Des vidéos ou des photos des activités peuvent être utilisées pour la promotion de l'association sauf avis contraire clairement exprimé par un adhérent lors de l'inscription.
- **DIFFUSION DE L'INFORMATION** La communication des informations importantes se fera par e-mailing ou newsletter adressée à chaque adhérent.
- **Celui-ci peut se désabonner à tout moment s'il le souhaite en nous le signalant.**

***Nous rappelons aux PARENTS qu'ils sont tenus d'accompagner leur(s) enfant (s) sur les lieux d'activité aux horaires indiqués ainsi que d'informer l'équipe d'animation de son arrivée et de son départ. Aucune autorisation ne sera donnée aux parents pour laisser rentrer seul l'enfant chez lui. Au-delà des horaires prévus, l'association ne sera pas responsable en cas de problèmes. Nous vous rappelons aussi que seuls les enfants inscrits et licenciés sont habilités à utiliser les structures et le matériel réservés à l'activité.***

Durant les séances, l'association **ne sera pas responsable** en cas de perte, vols ou détérioration d'objets de valeur personnels.

**L'équipe d'animation a l'entière responsabilité de l'enseignement, de la discipline et de la sécurité. Elle devra s'assurer du respect des consignes données. Dans le cas contraire, elle en fera référence au bureau.**

Afin que toutes nos activités se déroulent dans la sécurité, et la convivialité, nous vous demandons de bien vouloir respecter le règlement sus-dit sous peine d'exclusion par décision du Conseil d'Administration.

Fait à Châteaurenard le 1<sup>er</sup> septembre 2023